



# RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME

## ANNEXE 1

### ZONES INONDABLES

Échelle : 1 / 2 000



FEUILLET 0408  
RIVIÈRE LORETTE

-  Zone inondable de grand courant
-  Zone inondable de faible courant

NO	DESCRIPTION	DATE
1	ÉLABORÉ	2011
2	APPRÉHÉ	2011
3	APPRÉHÉ	2011
4	APPRÉHÉ	2011
5	APPRÉHÉ	2011
6	APPRÉHÉ	2011
7	APPRÉHÉ	2011
8	APPRÉHÉ	2011
9	APPRÉHÉ	2011
10	APPRÉHÉ	2011

**VILLE DE QUÉBEC**  
 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.  
 Document released pursuant to the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.  
 Document released pursuant to the Access to Information Act.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.  
 Document released pursuant to the Access to Information Act.